Sébastien Lecornu
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
Paris 7

Paris, le 19 septembre 2025

Monsieur le Premier ministre,

L'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique et du bâtiment exprime sa plus vive opposition à la suppression de l'aide aux ménages pour l'acquisition de chaudières biomasse dans le cadre des mono gestes du dispositif MaPrimeRénov. Cette évolution, introduite par le décret et l'arrêté publiés le 9 septembre dernier, est contraire à toute logique de transition énergétique, de soutien au pouvoir d'achat des Français les plus modestes et de mix énergétique adapté aux territoires.

En effet, les chaudières bois participent efficacement à la décarbonation et s'avèrent une solution pragmatique et adaptée dans de de nombreuses zones géographiques, particulièrement rurales ou éloignées des réseaux des centres urbains.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté en mars 2022, l'Etat avait accordé une majoration exceptionnelle de 1 000 euros à l'aide MaPrimeRénov' soutenant l'installation de systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables, notamment les chaudières biomasse.

L'actuelle mesure de suppression totale et arbitraire d'aide constitue donc un revirement parfaitement incompréhensible et entraînera des conséquences néfastes pour l'ensemble de la filière. Elle a d'ailleurs été très largement rejetée par les membres du Conseil National de l'Habitat le 5 septembre dernier.

Le marché de la chaudière biomasse, déjà fragilisé par la crise énergétique, a connu une diminution de son chiffre d'affaires de 80% et a déjà été durement affecté par la décision du précédent gouvernement de diviser par trois les bonifications des certificats d'économie d'énergie leur étant accordées dans le cadre du Coup de Pouce Chauffage, sans aucune logique budgétaire. Cette décision avait pourtant elle aussi été rejetée très largement par le Conseil Supérieur de l'Energie le 24 juillet dernier.

L'enjeu budgétaire du moment est fort et appelle à la responsabilité collective. Pour autant, la suppression de MaPrimeRenov' pour les chaudières au bois, dont vous n'ignorez pas qu'elle a généré un fort émoi des élus et des professionnels, représenterait une économie très faible, d'environ 20 millions d'euros, au regard des travaux générés par de telles primes (environ 100 millions) et des rentrées fiscales associées.

En plus d'envoyer un signal négatif, cette mesure condamne économiquement toute une filière, éloigne les Français d'une énergie reconnue comme étant la moins chère (trois fois moins que l'électricité), freine la transition des énergies carbonées vers les énergies les moins carbonées (le bois-énergie est la première énergie renouvelable de France). Par ailleurs, il convient de rappeler que ce geste de rénovation constitue une étape dans le cadre d'un parcours de rénovation énergétique par gestes plus ambitieux que la filière appelle de ses vœux.

Aussi, nous vous demandons solennellement la suppression rapide de cette mesure réglementaire et appelons à inscrire la politique de rénovation énergétique dans un cadre durable, lisible et stable, garant de la confiance des ménages et de la mobilisation des professionnels. Les dirigeants politiques doivent plus que jamais faire preuve de responsabilité vis-à-vis des acteurs économiques du pays.

Notre collectif se tient à votre disposition et celle de vos équipes pour vous apporter tout complément.

Dans l'attente d'une réponse de votre part que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Les signataires :

La CAPEB PROPELLET SER SFCB

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

Propellet

ser Syndicat des énergies renouvelables

Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse